

- cois Miuce aussi deS<sup>te</sup> Anne & de Mactoudiac Sigogne 44  
 Le dix huit octobre mil huit cens trente cinq j'ai supplie les  
 Cérémonies du Baptême a Jean Baptiste Eustache né le 3 Sept-  
 tembre dernier dulégitime Mariage entre Pierre gabriel  
 Miuce & Marie anne Corporon deS<sup>t</sup> Michel Lepere & lamere  
 présens lesquels ont déclaré vu les circonstances ils avoient fait  
 ondoyer leurenfans par Amable Boudreau leur voisin Le  
 Parain aété Adrien Miuce & la Marraine aété Marie Anne  
 Corporon l'un frere du pere & l'autre Sour dela mere de l'enfant  
 ausside S<sup>t</sup> Michel & deS<sup>te</sup> Anne Sigogne  
 Le dixneuf Octobre mil huit cens trente cinq. après trois publi-  
 cations de Bans de Mariage faites au prône dela Messe paroissiale  
 dans léglise deS<sup>t</sup> Anne les trois Dimanches qui précèdent  
 immediatement la date des présentes entre Felix Bou-  
 dreau fils majeur d'Amable Boudreau & de Monique  
 Duon de S<sup>t</sup> Michel D'une part & entre Génévieve Ami-  
 rault fille majeure de Jacques Amirault & d'Emerente  
 d'Entremont deS<sup>te</sup> Anne d'autre part Sans qu'il Sesoit  
 rencontré aucun obstacle, opposition ou empêchement  
 quelconque excepté l'empêchement de consanguinité au  
 troisieme degré pur duquel empêchement dispense est ac-  
 cordée delapart & par l'autorité des Superieurs légitimes  
Salvo pire Je Prêtre Soussigné ai reçu le mutuel consente-  
 ment deMariage des dites parties & leur ai ensuite conferé  
 laBénédiction nuptiale Selonles rites & Cérémonies del'e-  
 glise Catholique telles qu'elles Sont prescrites dans le Rituel  
 de Quebec. avec l'agrement deleurs parens respectifs ont  
 ont été presens & temoins amable Boudreau, pere del'é-  
 poux, Jacques Amirault pere del'épouse, Jean Bourque.  
 Alexandre Pottier & beaucoup d'autres personnes de l'en  
 droit parens & amis des époux Louis Surette Sigogne  
 Le dixneuf Octobre mil huit cens trente cinq après trois  
 publications deBans de Mariage faites au prone dela Messe  
 Paroissiale dans l'église deS<sup>te</sup> Anne le trois Dimanche qui  
 précèdent immediatement ladate des presentes  
 entre Joseph Mathurin Corporon fils majeur de Simon  
 Corporon & de Marie Leger deS<sup>t</sup> Michel d'unepart & en-  
 tre Marguerite Anastasie Maphre fille majeure deBenje-  
 min Maphre & defeue Anne dousset aussi deS<sup>t</sup> Michel  
 Sans qu'il Sesoit rencontré aucun obstacle opposition ou  
 empêchement quelconque excepté l'empêchement de con-  
 sanguinité au 4<sup>e</sup> degré pur duquel empêchement dis-  
 pense est accordée delapart & par l'autorité des Supe-  
 rieurs légitimes Je Pretr Soussigné ai reçu le mutuel,  
 consentement deMariage & leur ai ensuite donne laBé-  
 nediction nuptiale Selon les rites & ceremonies de l'église  
 Catholique telles qu'elles Sont prescrites dansle rituel de  
 Quebec avec l'agrement delesparties interessées ont été  
 presens & temoins Benjamin Maphre surnomé pere del'é-  
 pouse Amable Boudreau deS<sup>t</sup> Michel. Jacques amirault  
 joseph Babin, Jean Bourque & plusieurs autres personnes de  
 l'endroit parens & amis des époux Louis Surette Sigogne  
 Le vingt Octobre mil huit cens trente cinq. après trois publica-  
 tions deBans de Mariage faites au Prone dela Messe Paroissiale  
 dans l'église deS<sup>te</sup> Anne les trois Dimanches qui precedent  
 immediatement la date des présentes entre Cyrille Babin fils  
 majeur defeu Amable Babin & de genevieve Pottier dela Paroisse  
 deS<sup>te</sup> Anne dune part & entre Genevieve Agathe Bourque fille
- B.  
 Jean Baptiste Eustache Miuce 204
- M.  
 Felix Boudreau & génévieve amirault 42
- M.  
 Joseph Mathurin Corporon & Marguerite Anastasie Maphre 43
- M.  
 Cyrille Babin &